



[31/05/2023] Ce qui change



VOS DROITS Publié mercredi 31 mai 2023



Au 1^{er} juin, résilier en ligne un contrat d'assurance (décret du 17 mars 2023) devient possible (article 17 de la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat). Ce sera bientôt possible aussi pour le gaz, l'électricité, les magazines et Internet. Le gouvernement vante cette « *action concrète pour simplifier la vie des Français et soutenir leur pouvoir d'achat* », lequel est en berne en l'absence d'une hausse massive des salaires, dont le Smic. L'Insee évoque déjà une inflation toujours très forte en juin, attendue à 5,4 % sur un an. L'alimentaire – qui y prend part pour 40 % – constitue un poste particulier d'inquiétude avec des prix qui enregistreraient 15,5 % de hausse sur un an. Or, déjà en mars, la consommation alimentaire des ménages avait reculé de 9 % sur un an.



ACTUALITÉS

Toute l'actualité
InFO militante
Communiqués de FO
Éditoriaux de FO
Dossiers
Rapports financiers

FORCE-OUVRIERE.FR

Rechercher sur le site



Qu'est-ce que FO ?
Pourquoi adhérer

VOS DROITS

Les Chiffres utiles
Votre Fiche de paye
Tous vos droits
Veille juridique
L'InFO des CSE
Consommation
Vos impôts

NOUS SUIVRE

NOTRE NEWSLETTER

NOS ACTIONS

Le groupe FO au CESE
Campagnes
Entre Militants
Outils syndicaux
Vidéos & Interviews
« Bienvenue dans le monde du travail »

Adhérer à FO

Votre email

